


Tinerergie... en bref

Nombre de pers composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménage aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	< 17 363	< 22 259	< 31 185	> à 31 185
2	< 25 393	< 32 553	< 45 842	> à 45 842
3	< 30 540	< 39 148	< 55 196	> à 55 196
4	< 40 835	< 45 735	< 64 550	> à 64 550
5	< 45 986	< 52 348	< 73 907	> à 73 907
Par pers supplémentaire	+ 5 151	+ 6 598	+ 9 357	+ 9 357

 **Tinerergie** » : le dispositif Tinerergie permet de bénéficier d'un **accompagnement individualisé** par un conseiller d'Ener'gence afin d'avoir une **vision globale** des déperditions du logement ainsi qu'un suivi technique jusqu'à la fin des travaux.



Le dispositif demande la réalisation d'une **évaluation énergétique** (DPE) d'un montant de 250 € pour une maison de 120m² maximum, augmenté de 50€ tous les 50m² supplémentaires. Tout ou partie de cette évaluation vous sera remboursé si vous réalisez des travaux.

Les territoires partenaires proposent en complément une subvention en fonction du gain énergétique des travaux réalisés (voir détails ci-dessous).



Dans le cas où le dossier serait orienté vers un Accompagnateur Rénov' (pour obtenir la subvention MPR Parcours accompagné), seul le remboursement de l'évaluation énergétique pourra être sollicité. Le dossier sera clôturé et l'accompagnement sera poursuivi par le MAR.

BREST METROPOLE

-  Propriétaires occupants : revenus intermédiaires ou supérieurs
-  Propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes et bailleurs (sans subvention)



« **Tinerergie** » : montants des primes Tinerergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire		Bonus solaire	Bonus conversion	Bonus étanchéité à l'air		Bonus matériaux biosourcés
	Intermédiaires	Supérieurs					
< à 25 % (1 action de travaux min)	125€ (DPE) ou 250€ (audit)		800 €	0 €	0 €		0 €
25% à 35%	250 €			0 €	0 €		200 à 1200€
35 % et classe D	1 000 €	500 €		0 €	0 €		200 à 1200 €
45 % et classe C	1 500€	1 000€		1 000 €	3 000 €	2 000€	200 à 1200 €
55 % et classe B	4 000€	2 000€		1 000 €	1 000 €	(inter.) (sup.)	200 à 1200 €

« **Bonus Solaire** » : pour l'installation de panneaux solaires thermiques

« **Bonus conversion** » d'un logement tout électrique vers un système de chauffage central

CC PAYS D'IROISE



- Propriétaires occupants tous revenus
- Bailleurs (sans subventions)

« **Tinergie** » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% et plus	250€

Permanences : 1^{er} et 4^e vendredis du mois
CCPI Lanrivoaré - Zone de Kerdrioual

CC PRESQU'ILE DE CROZON AULNE MARITIME



- Propriétaires occupants tous revenus
- Bailleurs (sans subventions)

« **Tinergie** » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Permanences : 2^e et 3^e vendredis du mois
Le Faou : Communauté de Communes, ZA de Quiella.
Crozon : Maison de l'emploi, résidence du Cré

CC PAYS DES ABERS



- Propriétaires occupants tous revenus
- Bailleurs (sans subventions)

« **Tinergie** » : montants des primes Tinergie

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Permanences : 2^e lundi et 4^e mercredi du mois
Lannilis : (2^e lundi) Espace Augustin Morvan - 11 rue JB de la Salle (Bureau France Service)
Plabennec : (4^e mercredi) Espace Louis Coz – 16 rue Pierre Jestin (2^{ème} bureau 233)

CC LESNEVEN COTE DES LEGENDES



- Propriétaires occupants tous revenus
- Bailleurs (sans subventions)

Performance énergétique	Prime forfaitaire	Bonus solaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €	800 €
25% à 35%	250 €	
35 % et classe D	1 000 €	
45 % et classe C	1 500 €	
55 % et classe B	4 000 €	

« **Bonus Solaire** » : pour l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques*
Diagnostic non obligatoire (pas d'étiquette minimum).

* Prime solaire locale de 800€ non cumulable avec le tarif de rachat de revente d'électricité. Libre choix du particulier d'en bénéficier ou non selon son projet.

Permanences : 2^e mercredi et 4^e lundi du mois à la CLCL 12 boulevard des Frères Lumière, Lesneven

CC PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY



- Propriétaires occupants tous revenus
- Bailleurs (sans subventions)

Performance énergétique	Prime forfaitaire
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €
25% à 35%	250 €
35 % et classe D	1 000 €
45 % et classe C	1 500 €
55 % et classe B	4 000 €

Plafond de prime : La prime forfaitaire est plafonnée à 30 % du montant des travaux effectués par les entreprises RGE (hors installation Photovoltaïque).

Permanences : 1^e et 3^e lundis du mois

1^e lundi du mois à Pleyben de 9h à 12h - 14 rue de Gars Maria – bât Ty Ar Vuhez
à Plomodiern de 14h à 17h – Mairie, 20, Rue Du Docteur-Vourc'h

3^e lundi du mois à Châteaulin de 9h à 12h – 33 quai Alba - Maison des Services au Public
à Pleyben de 14h à 17h - 14 rue de Gars Maria – bât Ty Ar Vuhez

CC PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS



- Propriétaires occupants – revenus intermédiaires et supérieurs
- Bailleurs (sans subventions)

Performance énergétique	Prime forfaitaire	Bonus Solaire thermique	Bonus Chaudière granulés	Bonus poêle à bois (maison au chauffage électrique par ailleurs)
< à 25 % (1 action de travaux)	125 €	800 €	1 000 €	300 €
25% à 35%	250 €			
35 % et classe D	1 000 €			
45 % et classe C	1 500 €			
55 % et classe B	4 000 €			

Permanences : 1^e et 3^e mercredis du mois à la Maison des services publics - 59 rue de Brest, Landerneau